

25, Bld Besson Bey 16023  
ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE  
FONCTION À MADAME HELENE GINGAST  
POUR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE  
PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (C.D.P.D)**

DGA Ressources et Relations aux  
administrés - VIRA  
Numéro : 2026-A-140

LE PRÉSIDENT de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION de GRANDANGOULÊME,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieur dont notamment l'article D132-5 et D132-6

Considérant que le conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (C.D.P.D), placé auprès du préfet de département, concourt à la mise en œuvre, dans le département, des politiques publiques dans ces domaines,

Considérant que le C.D.P.D. comprend notamment des représentants de collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de désigner Madame Hélène GINGAST pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, au conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (C.D.P.D),

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Hélène GINGAST, vice-présidente de GrandAngoulême, en charge de l'« enfance-jeunesse, vie étudiante, parentalité et prévention de la délinquance », est désignée pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême au conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (C.D.P.D).

**Article 2** : Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 20 JUL, 2026

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 20 JUL, 2026  
Publié ou notifié,  
Le 20 JUL, 2026